

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle G (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Opérateur logistique, session 2020, organisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le Président du Muséum National d'Histoire Naturelle,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques, branche d'activité professionnelle G, emploi-type Opérateur logistique, organisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle est composée ainsi qu'il suit :

Madame Céline DUBERGEY, Ingénieure d'études, Présidente de la commission de sélection, Muséum national d'histoire naturelle, Paris,
Monsieur Marc RUIZ, Ingénieur d'études, Muséum national d'histoire naturelle, Paris,
Madame Sophie PASQUET, technicienne principale, Muséum national d'histoire naturelle, Paris,
Monsieur Pascal DURAY, assistant ingénieur, Samu Social, Paris

Article 2 : Le Président du Muséum National d'Histoire Naturelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Pour le Président du Muséum national d'Histoire naturelle et par délégation le directeur général délégué aux ressources



Emmanuel SKOULIOS